

Le 17 mars 1849 le Roi Grand-Duc Guillaume II meurt à Tilbourg à la suite d'un accident.

Sous son règne le pays avait tout obtenu pour devenir un état indépendant.

Le gouvernement ne comptait plus d'étrangers, mais était composé uniquement de Luxembourgeois ; à ses côtés l'assemblée des Etats et, depuis 1848, une chambre de 51 membres partageait la responsabilité. L'enseignement primaire et secondaire fut réformé, de même l'organisation judiciaire et l'organisation communale. Le pays était doté d'une constitution démocratique et les libertés d'opinion et de presse étaient garanties.

« Les 9 ans qu'ont duré le règne de Guillaume II ont donné davantage au pays que les 10 siècles écoulés. Guillaume II a fait des Luxembourgeois ce qu'ils voulaient toujours être ».

(Remarque faite par Jean Ulveling, lors de la parution en 1856 de son ouvrage « Recueil Méthodique de Renseignements et de Notes sur la période de 1839 à 1848 »).

III. Le Luxembourg sous Guillaume III jusqu'au Congrès de Londres 1867.

Le prince Henri.

Le prince Alexandre des Pays-Bas succéda à son père sous le nom de Guillaume III. Il n'avait vis-à-vis du Grand-Duché pas la même indulgence que son père et il ne pardonna pas au pays sa constitution libérale de 1848. Aussi la délégation qui s'était rendue de Luxembourg à La Haye, dut faire antichambre pendant plusieurs jours avant que le nouveau souverain daignât prêter le serment traditionnel le 18 avril 1849. La situation était donc plus que tendue entre le trône et la représentation nationale, surtout que la politique démocratique poursuivie par le gouvernement allait être pleinement approuvée à la suite des élections partielles du 18 juin 1850.

Mais Guillaume III avait eu l'heureuse idée de désigner le 5 février 1850 son frère cadet, le prince Henri, comme gouverneur du Grand-Duché. Celui-ci ne connaissant nullement l'esprit luxembourgeois, mit un certain temps pour s'acclimater. Aussi le début de sa lieutenance ne laissait pas prévoir l'immense popularité qu'il allait acquérir grâce aux services qu'il a rendus.

Toutefois sa nomination comme gouverneur, représente pour le pays un nouveau pas vers l'indépendance. Le prince Henri et son épouse Amélie de Saxe-Weimar, peuvent être considérés comme véritables souverains, leur règne durera presque 30 ans, leur résidence était le château de Walferdange.